

INFO PLUS

n°22.01 – Février 2022

Auteurs : Céline Curci, Charline La Piana.

Contact : 04.76.74.75.48

Mail : ce.sespag@ac-grenoble.fr

Site web académique : <http://www.ac-grenoble.fr/pid36443/statistiques.html>

► A la rentrée 2021, suite aux mesures successives de dédoublement des classes mises en place depuis la rentrée 2017, la taille des classes du premier degré continue de diminuer dans les écoles publiques et notamment en réseau d'éducation prioritaire. Ces mesures, qui s'appliquent aux classes de CP et CE1, et depuis la rentrée 2020 aux grandes sections de maternelle (GS) n'ont pas pour autant défavorisé les autres niveaux, ni les écoles hors éducation prioritaire qui sont concernées par le plafonnement à 24 élèves des classes de GS, CP et CE1. La réduction de la taille des classes est un véritable enjeu avec, pour objectif, l'amélioration des conditions d'apprentissage des élèves.

Une baisse continue de la taille des classes, dans le secteur public.

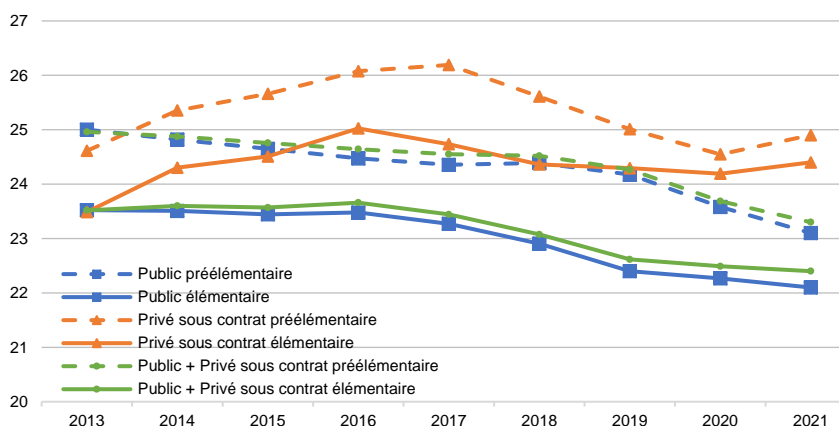
► **Figure 1.** A la rentrée 2021, dans l'académie de Grenoble, les classes de niveau préélémentaire des écoles publiques accueillent en moyenne 23,1 élèves, et celles de niveau élémentaire 22,1. Dans le secteur public, la taille des classes de niveau préélémentaire a fortement diminué depuis 2013. En élémentaire, le nombre d'élèves moyen par classe a stagné entre 2013 et 2016, avant de connaître une baisse continue depuis quatre ans. Dans le secteur privé sous contrat les classes sont plus chargées avec, à la rentrée 2021, en moyenne 24,9 élèves en niveau préélémentaire et 24,4 en niveau élémentaire. Dans l'académie, la taille des classes dans le privé sous contrat a augmenté entre 2013 et 2016, avant de connaître une baisse dans l'élémentaire à partir de la rentrée 2017, et dans le préélémentaire à partir de la rentrée 2018. Néanmoins, à la rentrée 2021, on observe une légère augmentation de la taille des classes dans les écoles privées sous contrat de 0,3 élève par rapport à 2020-2021.

Les effets du dédoublement des classes en éducation prioritaire (EP).

La diminution de la taille des classes dans le secteur public, s'explique notamment par les mesures successives de dédoublement des classes prises depuis la rentrée 2017. En effet, pour combattre la difficulté scolaire dès les premières années d'apprentissage et soutenir les élèves les plus fragiles, les classes de CP en réseau d'éducation

Dans le premier degré de l'académie de Grenoble, la réduction de la taille des classes se poursuit à la rentrée 2021.

Figure 1. Evolution 2013-2021 du nombre d'élèves par classe selon le secteur et le niveau.



Champ : Académie de Grenoble, écoles publiques et privées sous contrat. Hors ULIS. Source : Diapre 2013 à 2021.

Figure 2. Evolution du nombre d'élèves par classe, par niveau fin.

	REP+				REP			
	2018	2019	2020	2021	2018	2019	2020	2021
2 ans	20,0	19,6	20,2	19,3	21,3	21,6	20,5	20,6
3 ans	21,8	22,2	21,0	20,8	23,1	23,0	21,9	22,3
4 ans	23,3	22,4	21,0	21,6	23,5	23,4	22,5	21,7
5 ans	23,0	21,8	15,3	12,7	23,5	23,3	21,6	16,9
CP	11,6	12,4	12,2	12,0	12,6	12,4	12,5	12,0
CE1	12,4	12,0	12,1	12,6	20,8	12,8	12,5	12,3
CE2	20,6	19,6	20,1	19,6	21,4	20,8	21,0	20,9
CM1	20,9	20,3	20,2	19,5	21,9	21,6	21,3	20,9
CM2	21,0	21,2	20,9	20,0	22,1	21,7	21,7	21,1
Total	18,1	17,9	17,0	16,4	20,4	18,8	18,3	17,5

Champ : Académie de Grenoble, écoles publiques. Hors ULIS. Source : Diapre 2018 à 2021.

prioritaire renforcé (REP+) ont été dédoubleées à la rentrée 2017. Ce dispositif a été élargi aux classes de CP en REP et de CE1 en REP+ à partir de la rentrée 2018, et aux classes de CE1 en REP en 2019-2020. Depuis la rentrée 2020, ce sont les classes de grande section de maternelle (GS) en éducation prioritaire qui sont progressivement dédoubleées. ► **Figure 2.** Les effets de ces dédoublements s'observent sur l'évolution de la taille des classes, et

notamment pour les niveaux élémentaires. Ainsi, à la rentrée 2018, la taille moyenne des classes élémentaires en éducation prioritaire était de 18,4 élèves. A la rentrée 2021, elle est de 16,1 élèves. L'évolution du nombre d'élèves par classe, niveau par niveau, dans l'académie, laisse à penser que les moyens mis à disposition des directeurs d'écoles pour le dédoublement des CP et CE1 en éducation prioritaire semblent leur avoir permis de réaliser, parfois, des

aménagement profitables aux autres élèves. Ainsi, on constate que les classes accueillant les niveaux qui ne sont pas concernés par les mesures de dédoublements ont toutes vu leur nombre d'élèves diminuer.

De plus, alors que pour les CP et CE1 dédoublés le nombre moyen d'élèves par classe de l'académie est proche de la moyenne nationale, pour les autres classes de niveau élémentaire, l'académie présente des tailles de classe inférieures à celles de la France. Par exemple, les classes de CE2, CM1 et CM2 de REP+ accueillent en moyenne réciproquement 19,6, 19,5 et 20,0 élèves dans l'académie contre 21,2, 21,6 et 21,8 élèves au niveau national.

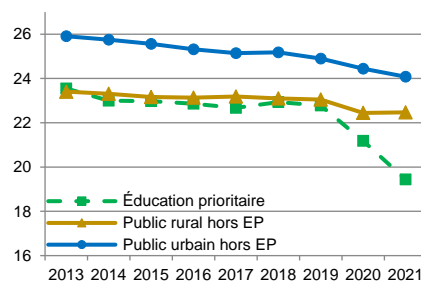
Des tailles de classes différentes selon la localisation.

Jusqu'à la mise en œuvre du dédoublement, le nombre d'élèves par classe était proche entre le secteur public en milieu rural et l'EP, alors que le secteur public en milieu urbain hors EP comptait un nombre d'élèves par classe bien supérieur quelque soit le niveau observé. Cependant, si les mesures de dédoublement ont creusé l'écart entre le nombre d'élèves par classe observé en EP et hors EP, la tendance à la baisse de la taille des classes se retrouve aussi dans les zones hors EP, même si c'est dans une mesure nettement moins importante. Le dédoublement des classes ne s'est donc pas fait aux dépens des écoles situées en milieux rural ou urbain hors EP.

► **Figure 3a.** En ce qui concerne le niveau préélémentaire, les territoires ruraux comptent près de 2 élèves de moins par classe que le milieu urbain hors EP. Ainsi, à la rentrée 2021, la taille moyenne des classes en préélémentaire dans le rural est de 22,5 élèves, et de 24,1 en zone urbaine. Depuis la rentrée 2019, l'écart se creuse entre le nombre d'élèves par classe en EP et hors EP, conséquence des mesures de dédoublement. Cependant, la taille des classes dans les territoires urbains et ruraux a tout de même évolué à la baisse en préélémentaire ces huit dernières années, avec -0,9 élève par classe en zone rurale et -1,8 élèves en milieu urbain.

► **Figure 3b.** Sur le niveau élémentaire, la différence entre les zones d'éducation prioritaire et les zones rurales et urbaines hors EP est davantage marquée et s'explique par une baisse très importante du nombre d'élèves par

Figure 3a. Evolution du nombre d'élèves par classe de niveau préélémentaire dans le secteur public.



Champ : écoles publiques hors élèves ULIS, dans l'académie de Grenoble. Source : Diapre 2013 à 2021 (typologie des communes 2010).

Figure 3b. Evolution du nombre d'élèves par classe de niveau élémentaire dans le secteur public.

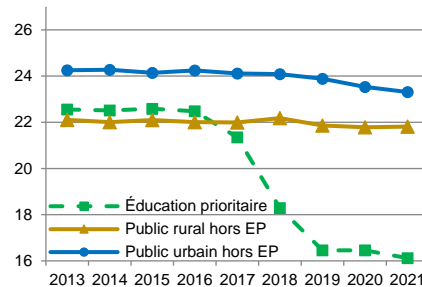


Figure 4. Evolution du nombre d'élèves et du nombre de classes.

		Nombre d'élèves			Nombre de classes		
		2015	2021	Évolution en %	2015	2021	Évolution en %
Pré-élémentaire	Éducation prioritaire	11 825	10 770	-8,9 %	513	554	8,0 %
	Public rural hors EP	34 911	23 674	-32,2 %	1 270	854	-32,8 %
	Public urbain hors EP	66 707	70 331	5,4 %	2 522	2 780	10,2 %
Élémentaire	Éducation prioritaire	16 707	16 393	-1,9 %	733	1 015	38,5 %
	Public rural hors EP	59 947	42 736	-28,7 %	2 845	2 128	-25,2 %
	Public urbain hors EP	108 411	124 020	14,4 %	4 518	5 445	20,5 %

Champ : écoles publiques hors élèves ULIS, dans l'académie de Grenoble. Source : Fichiers de constat DEPP des rentrées 2015 et 2021 (typologie des communes 2010).

classe en EP. En milieu rural et urbain, les effectifs par classe en élémentaire ont moins diminué que dans le préélémentaire, avec respectivement -0,3 élève et -0,9 élève en huit ans. En 2021-2022, dans l'élémentaire, on dénombre en moyenne 16,1 élèves par classe en éducation prioritaire contre 23,3 en milieu urbain (hors EP) et 21,8 en zone rurale (hors EP).

► **Figure 4.** Dans les territoires ruraux la taille des classes varie peu. En effet, le nombre d'élèves et de classes évoluent de façon comparable. Ainsi, entre les rentrées 2015 et 2021, ce sont 28 448 élèves de moins (-30%) en zone rurale, pour -1 133 classes au total (soit -27,5%). La réduction du nombre d'élèves en zone rurale est bien plus importante dans l'académie qu'au niveau national où les effectifs ont diminué de seulement -7,7% depuis 2015. De plus, alors qu'au niveau national le nombre d'élèves scolarisés en zone urbaine hors EP diminue (-3,5%), dans l'académie on compte +11% d'élèves entre les rentrées 2015 et 2021 pour +16,8% de classes. L'augmentation plus rapide du nombre de classes que du nombre d'élèves a logiquement permis de scolariser les élèves dans des classes moins chargées. En ce qui concerne l'EP, suite aux mesures de dédoublements, le nombre d'élèves a diminué de 4,8% et le nombre de classes a augmenté de 25,9% entre 2015-2016 et 2021-2022.

Le plafonnement des classes à 24 en zone hors EP.

Outre le dédoublement des classes en EP, une nouvelle mesure a été mise en place, afin d'améliorer les conditions d'apprentissage : le plafonnement progressif du nombre d'élèves par classe à 24 en GS, CP et CE1 en dehors des zones d'éducation prioritaire. La mise en œuvre de cette mesure est échelonnée entre les rentrées 2020 et 2022.

A la rentrée 2021, dans le secteur public hors EP de l'académie, 81,1% des classes accueillant des élèves de CP et 70,8% des classes uniques et multiniveaux de CE1 comptent déjà 24 élèves ou moins. Le pourcentage de classes plafonnées continue de progresser, et notamment en GS où l'on compte 61,9% de classes à moins de 25 élèves à la rentrée 2021, contre 57% à la rentrée 2020, soit une augmentation de presque 5 points.

Les classes du secteur privé sous contrat comptent davantage d'élèves avec 57,5% des classes accueillant des GS, 41,9% des classes de CP et 53% des classes de CE1 composées de 25 élèves ou plus. A l'inverse du secteur public, la proportion de classes plafonnées à 24 élèves diminue dans le privé sous contrat entre les rentrées 2020 et 2021, et perd notamment -10 points pour le CE1 et -4 points en GS.

POUR EN SAVOIR PLUS

Retrouvez la Note d'information n°22-02 de la DEPP : education.gouv.fr